
Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-cinq janvier,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Chay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier

N° 05/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 17 janvier 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 2 février 2018,

Objet de la délibération :
MARPA / Transfert Garantie
(2)

Nombre de membres

- En exercice : 97
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 2
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 12
- Votants : 79

Résultat du vote

- Pour : 78
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180125-05-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2018



Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Mme Muller Valérie à Mme Beaune Catherine, M. Bole Léon à M. Prost Jean-Paul, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Demesmay Maurice, Mme Breuillot Laurence à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Lievremont Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Longeot Jean-François à Mme Magneron Monique, M. Maire du Poset Thierry à M. Bardey Philippe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Procuration

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier

Excusé(e)

Mmes Fietier Danièle & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Chopard Félix, Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald & Danguy Alain,

Absent(e)s

Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Petetin Yves, Simon Gilles & Quété Gérard

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Bardey, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 34/17 du 13/02/17 par laquelle la CCLL se portait caution du CIAS pour le prêt à contracter au Crédit Agricole de Franche Comté (CAFC) en vue de la construction d'une MARPA,

Considérant les dernières données chiffrées dans ce dossier, à savoir :

↳ Montant global d'opération :	3 249 412 €
↳ Prêt CARSAT 0 % :	1 071 260 €
↳ Prêt PLS Crédit Agricole	2 172 212 €
↳ Frais	0.15 % du montant du prêt PLS
↳ Durée PLS	30 ans (période d'amortissement) + 2 ans (période de préfinancement)

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à la majorité, M. Bouquet ne prenant pas part au vote, se porte caution solidaire de l'emprunt type Prêt Locatif Social contracté auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 172 212 € sur une durée de 30 ans (amortissement) plus deux ans (préfinancement) ; le prêt de la CARSAT étant de 1 071 260 €.

Fait et délibéré en séance, le 25.01.18

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président